

Test d'aptitudes

Le DIP et l'UNIGE introduisent un test d'aptitudes indicatif préalable aux études de médecine

Chaque année, un pourcentage élevé d'étudiants candidats à la formation médicale universitaire se trouve mis en échec aux examens de première année et doit renoncer à son projet d'études initial. Pour répondre à ce problème qui tend à s'accroître, le Département de l'instruction publique (DIP) et l'Université de Genève (UNIGE) ont décidé de faire passer aux futurs étudiants, dès la rentrée d'automne 2010, un test d'aptitudes préalable. La mise en place de ce test se fait sur un préavis positif de la Conférence universitaire Suisse (CUS) et sera effective dès la rentrée de 2010.

Pourquoi faut-il un test ?

- Renseigner les futurs étudiants de première année sur leurs probabilités de réussir ou non les examens de première année.
- Eviter les erreurs d'aiguillage vers une faculté où les étudiants, du fait de leur constante augmentation, ne bénéficient plus de conditions d'études optimales.
- Proposer un entretien d'analyse des résultats à celles et ceux qui le souhaitent. Cet entretien, mené par des professionnels de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue de Genève (OFPC) pourra être le prélude d'un processus d'orientation plus poussé, auprès de ce même Office.

La participation au test d'aptitudes qui aura lieu le 9 juillet 2010 est gratuite, non-sélective mais obligatoire. Le résultat n'est pas éliminatoire mais indicatif. Ce qui est éliminatoire est la non-participation ou l'arrivée tardive à ce test.

Procédure à suivre pour s'inscrire aux études de médecine pour la rentrée 2010

1) d'ici le 15 février

Je dois m'inscrire à la CRUS par saisie électronique (<http://med.crus.ch>): je télécharge et imprime le formulaire pdf reçu en retour par e-mail que je signe et envoie, dans les délais, à la CRUS par courrier recommandé (le timbre postal du 15 février 2010 faisant foi).

2) à la fin mars

Je vais recevoir un courrier recommandé de la CRUS qui confirme ma préinscription en médecine et m'indique les démarches à effectuer en vue de l'immatriculation à l'Université de Genève (délai à respecter, date du test d'aptitudes).

3) dès le début janvier et au plus tard le 30 avril

Je dois m'immatriculer à l'Université de Genève auprès de la Division administrative des étudiants (DASE) (<http://www.unige.ch/dase/immatriculation.html>) – le plus vite sera le mieux. Une fois mon inscription validée, la DASE me fera parvenir une brochure d'information sur le test d'aptitudes et un formulaire d'inscription au test d'aptitudes à Genève.

4) d'ici le 25 mai

Je dois m'inscrire au test d'aptitudes en renvoyant, à la CRUS, le formulaire que la DASE m'a envoyé (le timbre postal du 25 mai 2010 faisant foi).

5) première partie du mois de juin

Je vais recevoir par courrier recommandé de la CRUS une convocation au test d'aptitudes du 9 juillet 2010.

6) le 9 juillet

Je dois me présenter le matin à l'heure qui sera indiquée dans la convocation de la CRUS au test d'aptitudes à PALEXPO. Attention : Tou-tes les participant-es devront passer le test en langue française.

7) à la mi-juillet

Je serai invité-e à prendre rendez-vous auprès de l'OFPC si mon résultat au test d'aptitudes est faible.

8) en août

Je dois confirmer mon immatriculation à l'Université de Genève, en respectant les délais mentionnés sur l'attestation d'immatriculation.

Les futur-e-s étudiant-e-s de l'Université de Genève trouveront toutes les informations en vue de se porter candidat-e aux études de médecine sur le site de la *Division administrative et sociale des étudiants (DASE)*

<http://www.unige.ch/dase/immatriculation/conditionsparticul/medecine.html>

Les étudiants ayant été ou étant immatriculés à l'Université de Genève et devant faire les démarches pour changer de Faculté devront aussi s'adresser à la *Division administrative et sociale des étudiants (DASE)*

<http://www.unige.ch/dase/buimi/formalites.html#5>

Questions fréquemment posées

Questions - réponses à propos du test d'aptitudes, test d'évaluation à valeur indicative, obligatoire pour s'inscrire en études de médecine humaine et dentaire à Genève dès 2010.

Si vous avez des questions pour lesquelles vous ne trouverez pas de réponse ci-après, vous pouvez vous adresser par voie électronique à la Faculté de médecine à : conseiller-etudes-medecine@unige.ch

Je me suis inscrit-e auprès de la CRUS et me suis immatriculé-e pour entreprendre des études de médecine. Vais-je automatiquement être convoqué-e au test ?

Fin mars au plus tard, vous recevrez un courrier de la CRUS qui informe sur les délais pour s'immatriculer à l'Université de Genève où il faudra impérativement s'inscrire avant le 30 avril 2010.

Par la suite, vous devrez en plus vous inscrire au test d'aptitudes auprès de la CRUS d'ici le 25 mai 2010 en lui renvoyant le formulaire d'inscription reçu de l'Université (par lettre recommandée, le timbre postal du 25 mai 2010 faisant foi). Sans inscription au test dans les délais, votre candidature deviendra caduque.

Est-ce que je dois faire ce test d'aptitudes ?

Ce test est obligatoire pour toute personne souhaitant s'inscrire en médecine humaine ou dentaire à l'Université de Genève, mais le résultat est non éliminatoire. Il faut participer au test dans le cadre de la procédure d'inscription, en vigueur dès 2010 et applicable à tous les futurs étudiants. Une inscription en médecine serait incomplète et invalide sans l'inscription au test dans les délais ou sans la participation à ce test.

Que se passe-t-il si je ne peux pas être présent-e le jour du test ou si je suis en retard ?

Je ne pourrai pas être admis-e aux études de médecine pour la rentrée en automne 2010. Sont réservées les voies de recours usuelles au sein de l'Université de Genève s'appliquent.

Combien coûte la participation à ce test ?

La participation à ce test est gratuite.

Comment puis-je me préparer à ce test ?

La préparation au test d'aptitudes n'est pas obligatoire mais elle est recommandée. La brochure d'information, intitulée '*Test info 2010, Test d'aptitudes pour les études de médecine*

(AMS)', que vous recevrez de la DASE une fois que votre demande d'immatriculation auprès de l'Université de Genève aura été validée, contiendra quelques exemples pour tous les types de questions utilisées dans le test.

Si vous souhaitez vous préparer d'avantage, vous trouverez des informations complémentaires sur le site web du *Centre pour le développement de tests et le diagnostique* à Fribourg (http://www.unifr.ch/ztd/ems/fr/info_teilnehmer.htm). Vous y trouverez aussi les indications bibliographiques concernant un livret contenant une version complète du test et qui s'intitule "Le test d'aptitudes pour les études de médecine" (106 pages).

Attention ! Ce livret est à commander par vos propres moyens.

Ce livret peut s'acheter en librairie au prix de CHF 24,80. Vous pouvez aussi le commander directement auprès de la maison d'édition Hans Huber

Hans Huber Verlag (Bern)

www.huberlang.com

Tél. 0848 482 482

Où ce test aura-t-il lieu ?

Le test aura lieu le 9 juillet 2010 à Palexpo: salles ABC, centre de congrès.

Pourquoi nous impose-t-on ce test s'il n'est pas éliminatoire par le score ?

L'objectif de ce test est de vous donner à l'avance une idée de votre aptitude individuelle à passer un examen tel que ceux que l'on fait passer en première année de médecine. Il n'évalue donc pas les connaissances mais la capacité à utiliser l'information contenue dans un énoncé pour répondre à une question d'examen ou bien la performance de mémorisation de faits et d'interprétation de structures graphiques et de représentations spatiales en un laps de temps restreint.

A quoi me servira le résultat de ce test d'aptitudes ?

Si votre performance au test d'aptitudes est faible par rapport à l'ensemble des candidats, on vous offrira la possibilité de rencontrer gratuitement une personne compétente de l'OFPC et de discuter avec cette personne de l'interprétation de votre test, et éventuellement de votre orientation.

Je veux de toute façon aller en Faculté de médecine, quel que soit le résultat du test – à quoi ça me sert de passer ce test ?

La motivation individuelle n'est pas un critère d'admissibilité aux études de médecine. Le test d'aptitudes est obligatoire pour tous les étudiants car il n'a de sens que si l'ensemble des candidats y participe : ce test n'a de valeur indicative que si tous les candidats aux études de médecine sont évalués.

J'ai très bien réussi mes examens de maturité – suis-je dispensé-e de faire le test ?

Les résultats aux examens de maturité (ou tout autre diplôme sanctionnant la fin des études secondaires) ne sont pas un critère d'admissibilité dans le cadre de l'inscription aux études de médecine. Le résultat du test n'est pas sanctionnel mais la participation au test, quant à elle, l'est.

Je redouble ma première année de médecine, dois-je passer le test?

Non car vous êtes déjà inscrit-e à l'Université.

Que vaut ce test au niveau national ?

Ce test est utilisé depuis des années en Suisse (Universités de Bâle, de Berne, de Fribourg et de Zurich) et l'expérience l'a clairement validé. A savoir qu'en Suisse alémanique, le test d'aptitudes a valeur éliminatoire et qu'il a démontré que 90% des étudiants qui réussissent le test d'aptitudes réussissent les examens de première année des études de médecine.

Mon résultat à ce test pourra-t-il servir dans une autre faculté de médecine en Suisse ?

Le test n'aura de valeur qu'à Genève et que pour l'inscription pour la rentrée 2010.

Suis-je obligé-e d'aller à l'entretien proposé par l'OFPC ?

Cet entretien est proposé aux personnes ayant fait un score faible au test. Il n'est pas obligatoire.

Que se passe-t-il si je réussis le test mais que je décide, après coup, de changer de faculté ?

Si vous avez participé au test, votre inscription pour des études en médecine reste valide mais vous êtes libre de changer d'orientation à l'intérieur de l'Université de Genève. Il s'agit d'un simple changement de faculté à condition que vous respectiez les délais et les règlements en vigueur relatifs aux procédures d'immatriculation et d'inscription auprès de la faculté de votre choix.